



## Son Directeur du Contrôle Médical

**La CAFAT, organisme de sécurité sociale, assure en Nouvelle-Calédonie, la gestion des régimes de santé (RUAMM), accidents du travail, famille, chômage et retraite, et couvre ainsi une population de plus de 261000 personnes.**

Le Contrôle Médical est un acteur essentiel de la santé. Ses contributions portent sur : le contrôle des prestations médicales, la politique de maîtrise des dépenses de santé, l'organisation des évacuations sanitaires hors Nouvelle-Calédonie.

Sous l'autorité du directeur général de la CAFAT, le directeur du contrôle médical, est nommé pour une période de 3 ans renouvelable une seule fois.

Il a en charge l'animation d'une équipe composée de 12 praticiens conseils, 1 responsable administratif, 28 personnels administratifs.

### Missions

Dans un contexte de maîtrise des coûts de gestion, le directeur du contrôle médical devra répondre :

- à des enjeux de production : en assurant une expertise médicale de qualité, cohérente et dans des délais, en collaborant avec les autres services de la CAFAT, en construisant des relations partenariales avec les acteurs de la protection sociale de la Nouvelle-Calédonie ;
- à des enjeux de management : en animant une équipe de collaborateurs, en élaborant le projet de service du contrôle médical et en développant la performance du service ;
- à des enjeux humains : en garantissant la paix sociale en environnement contraint et en donnant du sens et de la confiance.

### Compétences

- expérience de praticien conseil de 5 ans et de 3 ans dans l'encadrement d'un service ou d'une direction ;
- expertise en contrôle des prestations médicales et des établissements de santé ;
- avoir conçu et mis en oeuvre un projet de direction ou de service ;
- aptitudes au travail en équipe transverse dans le cadre de la gestion du risque, de l'analyse des dépenses de santé et des actions en santé publique ;
- forte dimension relationnelle en vue de mobiliser et de faire adhérer ;
- expérience souhaitée en environnement similaire.

### Formation

Des conditions réglementaires imposent que seuls peuvent postuler à ce poste :

- les praticiens conseils exerçant déjà ces fonctions et justifiant de la formation théorique exigée des praticiens conseils stagiaires du régime général de la sécurité sociale,
- les praticiens conseils inscrits sur la liste nationale d'aptitudes aux fonctions de praticien conseil chargé du contrôle médical du régime général de la sécurité sociale.

### Conditions particulières

Statut : agent de direction

Des dispositifs de détachement ou de mise à disposition peuvent être envisagés.

**Envoyez votre CV et lettre de motivation :**

- par e-mail à l'adresse [recrutement@cafat.nc](mailto:recrutement@cafat.nc)
- au 5 rue Gallieni - BPL5 - 98849 Nouméa CEDEX

**postulez en ligne**  
sur [www.cafat.nc](http://www.cafat.nc)  
Rubrique «Offres d'emploi»